

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : LUBRIFIANT POUR BOITE D'ENGRENAGES - DRYNERT 25/6

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Drynert 25/6
Autres moyens d'identification : Aucun
Numéros de référence : H113-12-021, H113-12-022, H113-12-025

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages identifiés : Lubrifiant
Usages déconseillés : Non disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Point de contact au Royaume-Uni

Edwards, Innovation Drive, Burgess Hill, West Sussex,
RH15 9TW, Royaume-Uni

Renseignements généraux
Tél. : +44 (0)8459 212223
E-mail : info@edwardsvacuum.com

Point de contact en France

Edwards France SAS
101 Rue de la Bongarde
92230 Gennevilliers
France

Renseignements généraux
Tél. : +33 (0)1 41 21 12 56

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec : 1-800-424-9300

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH : Mélange.
Classification conformément
au règlement (CE) n° 1272/2008 : Non classifié.
Classification conformément
à la directive 1999/45/CE : Non classifié.

2.2 Eléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Non applicable.
Mentions d'avertissement : Non applicable.
Mentions de danger : Non applicable.
Conseils de prudence : Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : LUBRIFIANT POUR BOITE D'ENGRENAGES - DRYNERT 25/6

2.3 Autres dangers

Critères PBT : Non applicable.

Critères vPvB : Non applicable.

Autres dangers n'entraînant pas une classification :

La décomposition thermique se produit à des températures > 290 °C / 554 °F et génère des gaz toxiques et corrosifs, notamment du fluorure d'hydrogène gazeux (HF) et du fluorophosgène.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélanges

Composant	Poids en %	N° CAS	Classe de danger*	Phrase de risque / Mentions de danger*
1-propylène, 1,1,2,3,3,3-hexafluoro-, oxydé, polymérisé	95	69991-67-9	Non applicable	Non applicable
Dérivé de perfluoropolyéthers	5	370097-12-4	Non applicable	Non applicable

*Classe de danger, phrase de risque et mentions de danger. Ces colonnes sont à remplir uniquement pour les composants classés dangereux d'après la directive UE 1272/2008 (modifiée) et présents en concentration suffisante pour rendre la substance globale dangereuse. Dans tous les autres cas, l'expression "Non applicable" figurera dans la colonne.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau, en soulevant de temps à autre les paupières supérieures et inférieures. Poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Peau : Laver la peau abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion/Voie orale : En cas d'ingestion, donner un ou deux verres d'eau à boire et consulter un médecin. NE RIEN donner à boire à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Inhalation : Non prévue. En cas d'inhalation de fortes concentrations de vapeurs à la suite d'une surchauffe ou d'une combustion, amener la personne à l'air frais. En cas de difficulté respiratoire, une personne compétente doit administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle selon le cas. Consulter immédiatement un médecin.

Conseil général : Aucun.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : LUBRIFIANT POUR BOITE D'ENGRENAGES - DRYNERT 25/6

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé :

Yeux :	Irritation et rougeur.
Peau :	Irritation et rougeur.
Ingestion/Voie orale :	Nausées, vomissements et diarrhées.
Inhalation :	Aucune connue.
Symptômes liés à une surexposition :	
Yeux :	Non disponible.
Peau :	Non disponible.
Ingestion/Voie orale :	Non disponible.
Inhalation :	Non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, poudre, mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie et d'explosion : Le produit n'est pas inflammable ni explosif.

Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique se produit à des températures > 290 °C / 554 °F et génère des gaz toxiques et corrosifs, notamment du fluorure d'hydrogène gazeux (HF) et du fluorophosgène.

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions particulières pour les pompiers : Evacuer l'ensemble du personnel non-secouriste dans un endroit sûr. Approcher l'incendie contre le vent et pulvériser de l'eau pour protéger l'équipe d'intervention. Pulvériser également de l'eau pour refroidir les récipients et les environs.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les préposés à la lutte contre le feu doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) répondant aux normes appropriées et opérant en mode de pression positive ainsi qu'une tenue complète d'intervention en cas d'incendie. En cas d'intervention à proximité immédiate, porter des vêtements de protection résistant aux acides.

Pour les propriétés d'inflammabilité, se reporter à la Section 9.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : LUBRIFIANT POUR BOITE D'ENGRENAGES - DRYNERT 25/6

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Pour les non-secouristes : Evacuer le personnel non essentiel ou les personnes dépourvues d'un équipement de protection individuel. Si possible, retourner les récipients qui fuient côté fuite vers le haut pour éviter tout écoulement de produit. Eviter toute inhalation et tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas oublier que le produit répandu peut créer des conditions glissantes.

Pour les secouristes : Assurer une ventilation adéquate et éloigner le récipient/produit répandu des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Porter un équipement de protection individuelle comme décrit à la Section 8.

6.2 Précautions environnementales

Contenir la fuite s'il est sûr/possible de le faire. Former des digues pour éviter toute dispersion. Eviter de contaminer les égouts, rivières, fleuves et autres cours d'eau avec le produit répandu. Informer les autorités concernées en cas de contamination importante.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Revêtir l'équipement de protection individuelle nécessaire (voir la Section 8). Faire preuve de prudence ; le site de la nappe peut être glissant. Eteindre toutes les sources d'ignition et évacuer la zone. Absorber le produit à l'aide de vermiculite, de sable sec, de terre ou de tout autre matériau absorbant inerte similaire. Recueillir le produit répandu dans un récipient couvert à des fins d'élimination. Utiliser une solution nettoyante appropriée pour nettoyer les résidus de produit. Eliminer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales en vigueur. Ne pas déverser dans les eaux de surface ni dans les égouts sanitaires.

6.4 Référence à d'autres sections

Se reporter à la Section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

Se reporter à la Section 13 pour plus d'informations sur les considérations relatives à l'élimination.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle approprié lors de la manipulation du produit (voir la Section 8). Eviter de manger, de boire et de fumer dans des zones d'utilisation du produit. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène. Se laver les mains après utilisation et avant de boire et de manger.

Assurer une ventilation adéquate et prendre des mesures afin de ne pas chauffer le produit au-delà de la température de décomposition dangereuse (290 °C / 554 °F). Eloigner des sources de chaleur et d'ignition.

S'assurer que l'équipement est mis à la masse électriquement avant d'entamer les opérations de transfert. Des charges électrostatiques sont susceptibles d'être générées pendant la manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune condition de stockage particulière requise. NE PAS stocker avec la nourriture. Stocker dans les récipients d'origine hermétiquement fermés, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart de combustibles et de produits incompatibles (voir la Section 10). Eloigner des sources de chaleur et d'ignition. Prévoir un équipement électrique hermétique, bien protégé contre la corrosion.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : LUBRIFIANT POUR BOITE D'ENGRENAGES - DRYNERT 25/6

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition professionnelle (OEL) indiquées dans le tableau ci-dessous concernent les sous-produits de la décomposition thermique.

Composant	ACGIH - TLV	OSHA - PEL	Valeurs limites d'exposition professionnelle EH40 (Royaume-Uni)
Fluorure d'hydrogène anhydre	0,5 ppm - 8 h TWA 2 ppm - CLV	2,5 mg/m ³ 3 ppm - 8 h TWA * 6 ppm - STEL *	1,8 ppm / 1,5 mg/m ³ - 8 h TWA 3 ppm / 2,5 mg/m ³ - STEL
Difluorure de carbonyle	2 ppm - 8 h TWA 5 ppm - STEL	2,5 mg/m ³ 2 ppm / 5 mg/m ³ - 8 h TWA 5 ppm / 15 mg/m ³ - STEL	2,5 mg/m ³ - 8 h TWA

* Tableau OSHA Etats-Unis Z-1-A (29 CFR 1910.1000) 1989

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées : Assurer une ventilation adéquate, notamment dans les endroits confinés, qui soit appropriée au risque de décomposition dangereuse. Appliquer les mesures techniques pour respecter les valeurs OEL susmentionnées.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection des mains/de la peau : Gants en caoutchouc, en latex ou en plastique.
Porter des vêtements à manches longues ou une salopette/combinaison.

Protection respiratoire : Utiliser un respirateur individuel et un filtre agréé conformes aux normes locales et nationales en cas d'exposition potentielle à des produits de décomposition dangereux.

Mesures d'hygiène : S'assurer que le poste de lavage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité de la zone de travail. Bien se laver le visage, les mains et toutes les parties exposées de la peau après manipulation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et contaminé. Ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit.

Autre protection/protection générale : Aucune.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Eliminer l'eau de rinçage conformément aux règlements locaux et nationaux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : LUBRIFIANT POUR BOITE D'ENGRENAGES - DRYNERT 25/6

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide incolore	Point de fusion / point de congélation	Non applicable	°C / °F
Odeur	Inodore	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 270 / 518	°C / °F
Seuil olfactif	Non applicable	Point d'éclair	Non applicable	°C / °F
pH	Non disponible	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable	°C / °F
Taux d'évaporation	Non disponible	Pression de vapeur	< 0,00005 à 20 °C	hPa
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable	Densité de vapeur	1,90 à 20 °C	g/cm ³
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau Soluble dans les solvants fluorés	Densité relative	Non disponible	g/cm ³
Coefficient de séparation : n-octanol/eau	Non disponible	Température d'auto-inflammabilité	Non disponible	°C / °F
Propriétés explosives	Non explosif	Température de décomposition	> 290 / 554	°C / °F
Propriétés comburantes	Non oxydant	Viscosité	503 - 580	mPa.s

9.2 Autres informations

Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Pour éviter toute décomposition dangereuse, ne pas chauffer le produit au-delà de 290 °C/554 °F. Flammes nues et sources d'ignition.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : LUBRIFIANT POUR BOITE D'ENGRENAGES - DRYNERT 25/6

10.5 Matières incompatibles

Matériaux combustibles, substances inflammables, métaux qui favorisent et réduisent la température de décomposition, acides de Lewis (Friedel-Crafts) au-delà de 100 °C/212 °F, aluminium et magnésium en poudre au-dessus de 200 °C/392 °F.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fluorure d'hydrogène gazeux (HF) et fluorophosgène.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Polyéthers perfluorés LD50, voie orale : > 15 000 mg/kg (rat) LD50, voie cutanée : > 5 000 mg/kg (rat) Dérivé de perfluoropolyéthers LD50, voie orale : > 5 000 mg/kg (rat) LD50, voie cutanée : > 2 000 mg/kg (rat)
Irritation :	Polyéthers perfluorés Aucune preuve d'irritation des yeux ou de la peau. Dérivé de perfluoropolyéthers Preuve d'une légère irritation de la peau et des yeux (lapin).
Corrosivité :	Non disponible.
Sensibilisation :	Aucune preuve de sensibilisation respiratoire ou cutanée.
Toxicité à dose répétée :	Non disponible.
Cancérogénicité :	Non disponible.
Mutagénicité :	Aucune preuve de mutagénicité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :	Non disponible.
STOT - exposition répétée :	Non disponible.
Danger par aspiration :	Non disponible.
Toxicité pour la reproduction :	Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : LUBRIFIANT POUR BOITE D'ENGRENAGES - DRYNERT 25/6

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si le recyclage est impossible, éliminer le produit conformément à toutes les réglementations locales et nationales.

Les déchets peuvent être incinérés dans une installation agréée, équipée pour neutraliser ou récupérer des HF.

Conditionnement : Les récipients vides peuvent être mis en décharge, à condition de respecter les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID	IMDG	IATA	TDG - Canada	DOT - Etats-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID	IMDG	IATA	TDG - Canada	DOT - Etats-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.3 Classe de danger pour le transport

ADR/RID	IMDG	IATA	TDG - Canada	DOT - Etats-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID	IMDG	IATA	TDG - Canada	DOT - Etats-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID	IMDG	IATA	TDG - Canada	DOT - Etats-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : LUBRIFIANT POUR BOITE D'ENGRENAGES - DRYNERT 25/6

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	IMDG	IATA	TDG - Canada	DOT - Etats-Unis
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe

Ce produit a été classé conformément au règlement européen n° 1272/2008 (tel que modifié) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Classé dangereux à livrer : Non.

Loi fédérale allemande sur la gestion des eaux : classe de contamination de l'eau - Non disponible

Etats-Unis

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act).

SARA TITLE III - SECTION 313 SUPPLIER NOTIFICATION (notification du fournisseur) :

Ce produit ne contient pas de substances chimiques toxiques soumises aux obligations de notification de l'article 313 de l'EPCRA (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act) de 1986 et de la norme 40 CFR partie 372.

Californie - proposition 65 : Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'état de Californie pour être à l'origine de cancers ou avoir une toxicité vis-à-vis de la reproduction.

Canada

Classification WHMIS : Non disponible.

Ce produit n'est pas conforme à la liste des substances domestiques (DSL) du Canada.

16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément à la norme ANSI Z400.1, au règlement (CE) n° 1907/2006 (tel que modifié par le règlement n° 453/2010) concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

16.1 Texte complet des mentions et phrases abrégées

Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : LUBRIFIANT POUR BOITE D'ENGRENAGES - DRYNERT 25/6

16.2 Codes de danger NFPA / HMIS

Codes de danger NFPA		Codes de danger HMIS		Système de classement
Santé	1	Santé	1	
Inflammabilité	0	Inflammabilité	0	
Instabilité	0	Réactivité	0	

0 = Pas de danger
1 = Léger danger
2 = Danger moyen
3 = Danger sérieux
4 = Grave danger

16.3 Source d'informations pour cette fiche de données

- Fiche de données de sécurité "DRYNERT 25/6" de Solvay Solexis. Réf. : P 19824 Etats-Unis : 29/03/2012.
- Fiche de données de sécurité "DRYNERT 25/6" de Solvay Solexis. Réf. : P 19824 Royaume-Uni : 14/02/2011.

16.4 Glossaire

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists; ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road; ANSI - American National Standards Institute; Canadian TDG - Canadian Transportation of Dangerous Goods; CAS - Chemical Abstracts Service; Chemtrec - Chemical Transportation Emergency Center (US); CLV - Ceiling Limit Value; DSL - Domestic Substances List; EC - Effective Concentration; EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational exposure limits; EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know Act; GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals; HMIS - Hazardous Material Information Service; IATA - International Air Transport Association; IMDG - International Maritime Dangerous Goods; LC - Lethal Concentration; LD - Lethal Dose; NFPA - National Fire Protection Association; OSHA - Occupational Safety and Health Administration, US department of Labour; OEL - Occupational Exposure Limits (OEL); PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic; vPvB - Very Persistent, Very Bioaccumulative; PEL - Permissible exposure limit; RID - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail; SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA - Self-Contained Breathing Apparatus; STEL - Short Term Exposure Limit; TLV - Threshold Limit Value; TSCA - Toxic Substances Control Act Public Law 94-469; TWA - Time-Weighted Average; US DOT - US Department of Transportation; WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System.

16.5 Révisions :

Janvier 2011 - Fiche de données mise à jour en fonction des informations de sécurité récentes du fournisseur et de la toute dernière réglementation en vigueur.

Novembre 2012 - Fiche de données mise à jour en fonction des informations de sécurité récentes du fournisseur et de la toute dernière réglementation en vigueur.

Juillet 2013 - Fiche de données mise à jour conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (tel que modifié par le règlement n° 453/2010) et au SGH.

Décembre 2013 - Mises à jour mondiales du format.

Janvier 2016 - Mise à jour des points de contact. Date de révision non modifiée pour conserver la date de révision prévue tous les deux ans de la fiche FDS.

Bien que les informations et les recommandations figurant dans cette fiche de données soient correctes à notre connaissance, nous vous conseillons de déterminer vous-même l'adaptabilité de la substance à l'usage auquel vous la destinez. Les informations contenues dans cette fiche de données proviennent des données du fabricant ; la précision de ces informations relève donc de la responsabilité du fabricant. Edwards ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation de cette fiche de données ou de la confiance qu'on leur accorde.